

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau et à la dérogation à interdiction de destruction des espèces protégées, concernant le projet «Hyper U» sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni 97320

Une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de **31 jours**, est prescrite **du lundi 04 novembre 2019 au mercredi 04 décembre 2019 inclus sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni 97320.**

Le maître d'ouvrage de ce projet est la société JKS FINANCES SAS – n°1 rue du Port – 97320 Saint-Laurent-du-Maroni, représentée par M. Jan DU - Téléphone : 05 94 27 83 11 / 06 94 23 45 98 – jan.du@system-u.fr .
Le service instructeur au sein de la DEAL est le service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages (MN BSP), unité police de l'eau - 05 94 29 66 50 – mnbsp.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr - rue du Vieux Port, CS76003, 97306 Cayenne cedex.

M. Guy-Bernard SERAPHIN, résidant à Matoury 97351 est désigné par le président du Tribunal Administratif de la Guyane en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, notamment l'étude d'impact et les différentes pièces relatives au dossier sont consultables :

- Sur le site internet de la préfecture de la Guyane www.guyane.pref.gouv.fr (accueil - actualités - enquêtes publiques)
- Sur le site internet de la DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019)
- Sur la plateforme environnementale : www.projets-environnement.gouv.fr
- À la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni située 5 avenue du Colonel-Chandon BP 80, 97320 Saint-Laurent-du-Maroni - 0594 34 03 00 – s.particulier.slm@wanadoo.fr - aux heures d'ouverture de la mairie de Saint-Laurent du Maroni : lundi, mardi et jeudi 7h30-12h30 puis 14h-17h30 ; mercredi 7h30-13h15 ; vendredi 7h30-13h.
- Sur rendez-vous à la DEAL, service pilotage et stratégie du développement durable (PSDD) unité procédures et réglementation (UPR), rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 – Cayenne Cedex – téléphone : 0594 29 68 73

Le public pourra formuler ses observations :

Par dépôt sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public – enquêtes publiques 2019) ;

Par courriel : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr et s.particulier.slm@wanadoo.fr

Par écrit sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public, à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni et à l'adresse indiquée ci-dessus, pendant toute la durée de l'enquête publique ;

Par voie postale, à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, aux adresses indiquées ci-dessus, à l'attention du commissaire enquêteur M. Guy-Bernard SERAPHIN et à la DEAL rue Carlos Fineley CS76003 – 97306 Cayenne cedex.

Les observations formulées par voie postale, par courriel, et déposées sur le site de la DEAL seront annexées au registre d'enquête publique.

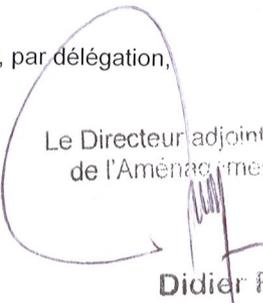
Le commissaire enquêteur M. Guy Bernard SERAPHIN recevra le public au cours de quatre permanences au sein de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni :

- Lundi 04 novembre 2019 de 8h à 12h ;
- Mercredi 13 novembre 2019 de 8h à 12h ;
- Vendredi 22 novembre 2019 de 8h à 12h ;
- Vendredi 29 novembre 2019 de 8h à 12h ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, et sur internet aux adresses suivantes : www.guyane.pref.gouv.fr – (accueil - actualités - enquêtes publiques) www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public - enquêtes publiques 2019).

Pour le préfet, par délégation,

Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement



Didier RENARD